

Fiche de données de sécurité



Nom du produit :

Démarrreur en laiton

Réf. document : LB01-00411

Publication : I

Date de révision : 30 août 2021

Compilé conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement REACH britannique SI 2019/758.
Préparé conformément au CLP GB, soit le règlement CLP (UE) n° 1272/2008, tel que modifié pour la Grande-Bretagne.

1		CHAPITRE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ
1.1	Identifiant du produit	Nom de la substance : Démarrreur en laiton (phosphore rouge) Numéro CE 231-768-7 N° CAS 7723-14-0 Numéro d'index 015-002-00-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489913-23-XXXX
	Identifiant unique de formulation (UFI)	Sans objet puisque cette substance n'est pas un mélange
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Utilisations identifiées pertinentes : Mécanisme de déclenchement Utilisations déconseillées : Aucune donnée Raison pour laquelle ces utilisations sont déconseillées : Aucune donnée
1.3	Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité	Molecular Products Ltd Parkway, Harlow Business Park, Harlow, Essex, CM19 5FR, Royaume-Uni +44 (0) 1279 445111 (I) sds@molprod.com (I) Uniquement disponible pendant les heures de bureau 09 h - 17 h GMT
1.4	Numéro de téléphone d'urgence	+44 (0)1865 407333 (anglais) +86 400 120 6011 (Chine) +52 555 004 8763 (Mexique) +56 225 829 336 (Chili) +55 11 3197 5891 (Brésil)

2		CHAPITRE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS
2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)	Non classé
2.1.2	Se reporter au chapitre 16 pour consulter le texte intégral des phrases H	
2.2	Éléments d'étiquetage	
2.2.1	Étiquetage conformément au règlement CE n° 1272/2008 (CLP/GHS)	
	Pictogramme des dangers	Aucun
	Mentions de danger	Aucun
	Précautions à prendre	Aucun
	Informations supplémentaires sur les dangers (UE) :	Aucun
2.3	Autres dangers	
	Aucun connu	

3		CHAPITRE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.2	Mélanges	
	Caractéristiques chimiques	Produit contenant du phosphore rouge, du verre rodé et de la colle
	Nom chimique	N° CAS
		Numéro d'index
		Numéro d'enregistrement REACH
		Numéro CE
		Classification
		% [poids]
		LCS, facteur M, ETA
	Phosphore (rouge)**	7723-14-0
		015-002-00-7
		01-2119489913-23-XXXX
		231-768-7
		Inflamm. Sol I H228 Aquatique chronique 3 H412
		< 0,1% w/w
		Aucune donnée

4		CHAPITRE 4 : PREMIERS SECOURS
4.1	Description des mesures à prendre	

	Remarques générales	
	Après une inhalation	Ne constitue pas une voie d'exposition normale
	Après un contact cutané	Nettoyer abondamment les zones touchées de la peau immédiatement à l'eau et au savon. Si nécessaire, demander un avis médical
	Après un contact oculaire	Laver les yeux jusqu'à dissipation des irritations ; si nécessaire, consulter un spécialiste des yeux / ophtalmologue
	Après ingestion	Si le produit est avalé, ne PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau ; si nécessaire, demander un avis médical.
	Autoprotection du secouriste	Si l'atmosphère est poussiéreuse, s'assurer qu'il y a suffisamment de ventilation locale par aspiration ou qu'un équipement de protection respiratoire approprié est utilisé.
4.2	Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés	Faible risque pour la santé, sauf si de grandes quantités > 10 têtes d'allumettes sont ingérées
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traitement comme décrit ci-dessus

5 SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
5.1	Moyen d'extinction	Moyens d'extinction appropriés : Eau uniquement. Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de mousse
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Peut provoquer un incendie ou une explosion en cas de contact avec des matériaux combustibles. Les récipients situés à proximité d'une source de chaleur doivent être retirés ou refroidis à l'eau Produits de combustion dangereux : oxydes de phosphore
5.3	Conseil pour les pompiers	Un appareil respiratoire autonome, des bottes et des gants peuvent être requis.

6 CHAPITRE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE		
6.1	Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence	Pour les non-secouristes : - Équipements de protection : Se conformer aux mesures de protection individuelle. Éviter l'inhalation de poussières et le contact cutané et oculaire avec la matière active de la tête - Procédures d'urgence : Aucune donnée Pour les secouristes : Se conformer aux mesures de protection individuelle. Éviter l'inhalation de poussières et le contact cutané et oculaire avec la matière active de la tête
6.2	Précautions environnementales	Ne pas laisser pénétrer dans les eaux usées ou les cours d'eau ; si cela se produit, informer les autorités compétentes immédiatement
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Pour le confinement : Aucune donnée Pour le nettoyage : En cas de déversement, ajouter du sable humide et récolter mécaniquement (par exemple par balayage ou aspiration) dans des récipients hermétiquement fermés. Se conformer aux mesures de protection individuelle. Étiqueter le récipient et éliminer son contenu de la manière prescrite. Ne pas balayer la poussière sèche en raison du risque d'inflammation Autres informations : Aucune donnée
6.4	Référence à d'autres sections	Voir la section 8 pour les équipements de protection individuelle

7 CHAPITRE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Mesures de protection : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité. Éviter les rayons directs du soleil ou la chaleur et ne pas laisser tomber. Mesures de prévention des incendies : Conserver à l'écart des matières organiques et combustibles oxydantes ainsi que des acides forts Mesures pour éviter la production d'aérosols et de poussières : Mesures de protection de l'environnement : Aucune donnée Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail : Aucune donnée
7.2	Conditions de stockage sans danger	Mesures techniques et stockage : Aucune donnée Matériaux d'emballage : Aucune donnée Exigences relatives aux locaux de stockage et aux cuves : Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et sec, à l'écart des rayons directs du soleil Classe de stockage : Aucune donnée
7.3	Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)	Recommandations : En tant qu'allumette de sécurité, allumette de phosphore, initiateur de générateur d'oxygène Solutions spécifiques au secteur industriel :

8 CHAPITRE 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE									
8.1	Aucune donnée disponible sur la LEMT. Se plier aux pratiques exemplaires								
	Nom de la substance	Phosphore (rouge) **							
	Numéro CE	231-768-7	Numéro CAS		7723-14-0				
	DNEL								
		Travailleurs				Consommateurs			
	Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets systémiques	Effets aigus locaux	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets systémiques chroniques

					chroniques				
	Voie orale	Non requis				Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée	30 mg/m ³
	Inhalation	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée	4 mg/m ³	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée	4 mg/m ³
	Voie cutanée	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée	30 mg/m ³	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée	30 mg/m ³
PNEC									
	Objectif de protection de l'environnement					PNEC			
	Eau douce					10,5 µg/l			
	Sédiments d'eau douce					100 mg/kg pc			
	Eau marine					1,05 µg/l			
	Sédiments d'eau marine					10 mg/kg pc			
	Chaîne alimentaire					Aucune donnée			
	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées					10 mg/l			
	Sol (agriculture)					12,5 mg/kg ps de sol			
	Air					Aucune donnée			
8.2 Contrôles d'exposition									
	Contrôles techniques appropriés	Mesures relatives à la substance / au mélange pour prévenir l'exposition lors des utilisations identifiées : Mesures structurelles pour prévenir l'exposition : Assurer une ventilation adéquate (par exemple une ventilation locale) Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition : Mesures techniques pour prévenir l'exposition :							
	Équipements de protection individuelle	Respecter les normes habituelles relatives à la manipulation de produits chimiques Se laver les mains avant les pauses et après le travail Porter un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (voir ci-dessous)							
	Protection des yeux et du visage	Non requise en principe.							
	Protection de la peau	Protection des mains : Non requise en principe (tenir compte de votre propre évaluation des risques ; par exemple les temps de protection, les taux de perméabilité et de dégradation, les tâches effectuées) Autre protection de la peau : Combinaisons de protection							
	Protection respiratoire	Porter un masque anti-poussière homologué (recommandé en cas de manipulation de grandes quantités)							
	Risques thermiques	La température d'auto-inflammation du phosphore rouge est de 100 °C							
	Contrôle de l'exposition de l'environnement	Aucune donnée							

9 CHAPITRE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES				
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base				
	État physique	Poudre solide de couleur rouge clair à rouge-marron foncé	Couleur	Rouge brique
	Odeur	Inodore	pH	environ 3
	Point/intervalle de décomposition	Environ 300 °C	Point/intervalle de fusion	Environ 600°C à 42 bar
	Point d'éclair	Sans objet	Densité relative	2,2 kg/l
	Solubilité	< 0,3 mg/l à 20°C	Odeur	Aucune donnée
	Taux d'évaporation	Sans objet	Inflammabilité	Hautement inflammable
	Limites d'explosivité	Non explosif	Pression de vapeur	Environ 0,1 bar à 300°C
	Densité relative de vapeur	Sans objet	Coefficient de partage LogPoct/eau	Sans objet
	Température d'auto-inflammation	Environ 100°C	Viscosité cinématique	Sans objet
	Propriétés explosives	Non explosif	Propriétés oxydantes	Non oxydant
	Température de décomposition	Environ 300°C	Caractéristiques des particules	
9.2 Autres informations				

10 CHAPITRE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ		
10.1	Réactivité	Le matériau se décompose en produisant des oxydes de phosphore par réchauffement ou inflammation
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales de manipulation
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produira
10.4	Conditions à éviter	Le frottement ou le choc peuvent provoquer une inflammation. Peut brûler en présence de combustibles, de matières oxydantes ou organiques
10.5	Matières incompatibles	Comme ci-dessus
10.6	Produits de décomposition	Oxydes de phosphore

	dangereux	
--	-----------	--

11 CHAPITRE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES							
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008							
	Classe de danger	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose effective	Temps d'exposition	Résultats
	Toxicité aiguë	DL ₅₀	Rat (mâle/femelle)	Voie orale	> 10,000 mg/kg pc		Les données disponibles sur le phosphore rouge sont très limitées
	Corrosion/irritation cutanée	Non irritant					
	Lésion/irritation oculaire grave	Non irritant					
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune donnée disponible					
	Mutagénicité des cellules germinales	Non mutagène					
	Reprotoxicité	Aucune donnée					
	STOT-simple exposition	Aucune donnée					
	STOT-exposition répétée	Non disponible à titre systématique					
	Danger d'aspiration	Aucune donnée					
11.2	Informations sur les autres dangers	Aucune donnée					

12 CHAPITRE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES		
12.1 Toxicité		
	Toxicité aiguë (à court terme)	Poissons : LC50, <i>Danio rerio</i> > 33.2 mg/l Crustacés : DSENO 10.5 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) Algues / plantes aquatiques : EC50 <i>Scenedesmus subspicatus</i> 18.3 mg/l Autres organismes : Microorganismes EC50 1000 mg/l
	Toxicité chronique (à long terme)	Poissons : Aucune donnée Crustacés : Aucune donnée Algues / plantes aquatiques : EC50 <i>Scenedesmus subspicatus</i> 18.3 mg/l NOEC <i>Scenedesmus subspicatus</i> 5 mg/l Autres organismes : Aucune donnée
12.2	Persistance et dégradabilité	Dégradation abiotique : Aucune donnée Élimination physique et photochimique : Aucune donnée Biodégradation : Aucune donnée
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage n-octanol/eau (logP) : Aucune donnée Facteur de bioconcentration (FBC) : aucune donnée
12.4	Mobilité dans le sol	Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement Aucune donnée Tension de surface : Aucune donnée Adsorption/désorption : Aucune donnée
12.5	Résultats de l'évaluation PTB et vPvB	Sans objet
12.6	Propriétés de perturbation endocrinienne	Sans objet
12.7	Autres effets néfastes	Aucun connu

13 CHAPITRE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION		
13.1 Méthodes de traitement des déchets		
	Élimination des produits/emballages	Si possible, recycler auprès des fournisseurs ou d'une entreprise de recyclage agréée. Sinon (par exemple pour les déchets désignés en tant que tels), éliminer conformément aux prescriptions des autorités nationales et locales, par exemple le règlement de 2005 relatif aux déchets dangereux (Angleterre et Pays de Galles). Le produit est classé comme un déchet spécial en vertu de la législation du Royaume-Uni. Traiter les récipients vides de la même manière que le produit. Si possible, laver soigneusement et recycler Codes de déchets / désignations de déchets selon LoW : Aucune donnée
	Informations relatives au	Aucune donnée

	traitement des déchets	
	Informations relatives à l'évacuation des eaux usées	Aucune donnée
	Autres recommandations d'élimination	Aucune donnée

14 CHAPITRE 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT					
14.1	Numéro d'identification de l'ONU ou numéro d'identification	Sans objet	14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non classé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet	14.4	Groupe d'emballage	Non classé
14.5	Dangers environnementaux	Le produit ne doit pas être marqué comme polluant marin	14.6	Procédures spéciales destinées aux utilisateurs	Sans objet
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Sans objet			

15 CHAPITRE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	
15.1	Sécurité, santé et réglementations environnementales
	La FDS a été mise à jour conformément au Règlement CE n° 1272/2008 (CLP/GHS)
15.2	Évaluation de la sécurité chimique
	Sans objet

16 CHAPITRE 16 : AUTRES INFORMATIONS		
	Indication des changements	Cette FDS a fait l'objet d'une révision conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP) et en réponse à une modification de l'annexe II du règlement REACH, juin 2020.
	Abréviations et acronymes	Aucun
	Principales références bibliographiques et sources de données	Fiches de données de sécurité des autres fournisseurs, annexe VI du règlement CLP (CE) n° 1272/2008, EH40 (2020)
	Préparée par :	Dr Patricia Wormald, Produits moléculaires, PW@molprod.com Neil Stearn, Cambridge Environmental Assessments ; neil.stearn@cea-res.co.uk
	Date de publication	30 août 2021
	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Procédure de classification
	Déclarations H pertinentes (nombre et texte intégral)	H228, Matière solide inflammable H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets nocifs à long terme
	Conseils de formation	Aucun
	Informations supplémentaires	Se conformer au règlement COSHH Contient 0,1 g de phosphore amorphe (UN1338) par initiateur. Non soumis à la réglementation selon la norme IATA 2.6.10 « De Minimis ». Ces informations sont basées sur l'état actuel des connaissances et sont destinées à décrire nos produits du point de vue des exigences de sécurité. Elles ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie des problèmes spécifiques